Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260204-DCM_2026_007-DE

Côtes d'Armor

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
# De la Commune de SAINT – HERVÉ

## SEANCE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre Février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de Mme Le Maire, Nicole LE COUÉDIC, convoqués le vingt-neuf Janvier deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Étaient présents :** Nicole LE COUEDIC, Joseph PERROT, Emmanuel LECANT, Xavier ROBIC, Catherine GALERNE, Rozenn DORMOIS
**Formant la majorité des membres en exercice**

**Etaient absents, excusés :** Réjane DELANEY, Miche LE HELLEY
**A donné pouvoir** à Mme Nicole LE COUÉDIC, M. Joseph PERROT

Mme Catherine GALERNE a été désignée comme secrétaire de séance.

| **N° d'acte : DCM-2026-007** | **VALIDATION DE DEVIS -MUR RUE DU VAUGLE** |
|---|---|

Mme Le Maire indique que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux et réparations des conduites d'eau rue du Vauglé, il est nécessaire de reprendre un bord de route afin d'éviter une descente de la voirie sur un terrain privé. Un devis a été demandé pour un mur de soutènement.
L'entreprise Constructions Quilliotaises propose un devis pour un montant de 3 993,25€HT, soit 4 791,90€TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Constructions Quilliotaises pour un montant de 4 791,90€TTC€TTC. Et autorise et charge Mme Le Maire de signer tous documents afférents.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 06/02/2026

**Mme Catherine GALLERNE,**
**Secrétaire de séance,**

**Mme Nicole LE COUEDIC**
**Maire,**